

Procès-verbal de la réunion du Comité de Sécurité routière et publique de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève tenue le mardi 1er novembre 2016, à 17 h 30, à la salle Wilson du Centre socioculturel du 490, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Dominic Lévesque-René, président
 Éric Lambert, PDQ 3
 Jean-Pierre Tanguay, représentant pour Sainte-Geneviève
 Vincent Harvey, chef de la sécurité publique
 Marc Sarrazin, directeur des travaux publics

Mesdames Marie-France Ouellet, représentante pour L'Île-Bizard
 Emilie Pilikian, représentante pour L'Île-Bizard
 Yvette Binette, représentante pour Sainte-Geneviève
 Louise Ikins, représentante pour L'Île-Bizard
 Myriam Belley, AJOi

Absents : Stéphane Robitaille, SIM
 Caroline Robert, représentante pour L'Île-Bizard
 Lise Laliberté, secrétaire du comité

Début de la réunion : 17 h 35

Monsieur Jean-Dominic Lévesque-René souhaite la bienvenue à tous et toutes.

1) Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 1er novembre 2016 :

Il est proposé par Marie-France Ouellet et appuyé par Yvette Binette d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 1er novembre 2016.

2) Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2016 :

Il est proposé par Marie-France Ouellet et appuyé par Vincent Harvey d'adopter le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2016.

3) Suivi du matériel en inventaire :

Monsieur Lévesque-René demande à Monsieur Marc Sarrazin où nous en sommes quant au matériel en inventaire et livraisons à venir. M. Sarrazin affirme que tout est en cours et le matériel manquant arrivera bientôt.

4) Demande d'installation d'un arrêt au coin des rues Du Manoir et Viger, en direction nord :

Un miroir a récemment été installé à cette intersection. Citoyen résident sur Du manoir affirme que le passage du dos-d'âne est souvent suivi d'une accélération, et un risque d'accident demeure, car les gens ne sont pas encore habitués à regarder le miroir. Monsieur Lévesque-René suggère de laisser du temps aux citoyens de s'habituer au miroir et d'attendre après l'hiver avant de réévaluer la situation.

5) **Suivi de l'installation des affiches radar :**

Monsieur Lévesque-René mentionne qu'à la suite d'une réunion avec M. Sarrazin, les affiches radar devaient être installées la semaine dernière, ce qui n'a pas été fait. M. Sarrazin mentionne que les employés sont en formation pour apprendre comment utiliser les équipements adéquatement, et que le tout devrait être installé d'ici deux semaines.

Adresses où les affiches seront installées: 756 Cherrier, 1308 Cherrier et zone scolaire devant l'école Jonathan-Wilson. Trois autres équipements seront commandés sous peu, dont deux amovibles.

6) **Rapports d'études de circulation rue Simonet, rue Cherrier, rue Laniel, Pierre-Marc-Masson et Aimé-Lecavalier :**

- **Rue Simonet:** Après l'installation de deux analyseurs, la conclusion est qu'il n'y a pas suffisamment de vitesse pour installer des mesures d'atténuation. Monsieur Lévesque-René suggère de faire davantage de sensibilisation auprès des citoyens.
- **Rue Pierre-Marc-Masson :** Les gens ne font pas leur arrêt obligatoire à l'intersection Pierre-Marc-Masson et Louise-Bizard, ce qui a engendré plusieurs accidents et mené à l'installation d'un dos d'âne. Par contre, les gens accélèrent de nouveau après le dos d'âne.

Installation de 4 ensembles d'analyseurs devant le 715 et le 720 Pierre-Marc-Masson. Constat : excès de vitesse sont nombreux. Proposition d'installer deux ensembles de bollards au centre de la rue avec gendarmes qui indication « Attention à nos enfants » et limite 40 km/h, devant les adresses évaluées, au printemps prochain.

- **Rue Laniel (20 et 23):** Les gens veulent éviter le trafic du Cégep pour se rendre à L'Île-Bizard et éviter les arrêts sur Paiement. L'étude a démontré de nombreux excès de vitesse (plus de 80 km/h). Après consultation des citoyens concernés, ceux situés au sud de la rue préfèrent un dos d'âne, et les habitants du nord de la rue, près du boul. Gouin, préfèrent un bollard au centre de la rue. Monsieur Lévesque-René propose donc un dos-d'âne au sud de la rue, et un ensemble de bollards avec un gendarme indiquant la limite de 40km/h au nord de la rue.
- **3221 rue Cherrier:** La problématique est connue et l'étude a confirmé la grande circulation et les excès de vitesse. Puisqu'il s'agit d'une artère principale, impossible de mettre un dos d'âne. Monsieur Lévesque-René a suggéré à la citoyenne l'installation d'une affiche radar pour sensibiliser les conducteurs pour commencer. Considérant qu'il risque d'y avoir une demande pour une traverse piétonnière dans ce secteur suite à la construction d'un sentier piétonnier, il est préférable d'attendre de voir l'évolution de la situation. La situation sera surveillée de très près.
- **Rue Aimé-Lecavalier (430 et 425):** Limite est de 40 km/h, l'étude a permis de constater plusieurs excès de vitesse. Monsieur Lévesque-René suggère l'installation de 4 ensembles de bollards au centre de la rue, dont 2 auraient l'indication « Attention à nos enfants », et les deux autres l'indication de la limite de 40 km/h.

7) **Suivi de la demande d'installation d'un panneau de stationnement interdit aux boîtes postales sur la rue de l'Église (référence : #17 de la réunion du 20 septembre) :**

Monsieur Lévesque-René n'a pas réussi à parler au citoyen et a besoin d'avoir plus de précisions sur sa demande. Il va essayer de nouveau et un suivi sera fait lors de la prochaine réunion.

Monsieur Vincent Harvey mentionne avoir discuté, avec la directrice d'arrondissement, de la

possibilité d'enlever toutes les pancartes interdisant le stationnement d'une durée de plus de 90 minutes et plus de 24 h, car ces règlements ne sont pas mis en pratique, ce qui génère du mécontentement auprès des citoyens. Monsieur Lévesque-René demande à M. Harvey de compiler les plaintes qu'il reçoit à ce sujet, afin de vérifier la possibilité de modifier notre règlement.

8) Demande d'installation d'un miroir à la sortie du chemin Monk pour améliorer la visibilité du côté droit :

La demande provient d'un groupe de 4 résidences d'un chemin privé débouchant sur le chemin Monk. Après discussion, vu la faible circulation, le comité convient qu'il est préférable de privilégier la vigilance et la sécurité, notamment en taillant les arbres (situés sur une propriété privée) qui nuisent à la visibilité.

9) Demande d'installation d'un miroir face à la rue Laniel à Sainte-Geneviève :

Demande tous les citoyens de la rue Laniel rencontrés par Monsieur Lévesque-René, pour tourner à gauche sur boul. Gouin. Monsieur Lévesque-René a essayé l'intersection et est d'accord que la visibilité n'est pas très bonne. Après discussion avec le comité, il est décidé de ne pas en installer pour le moment, vu la construction imminente de condos sur le terrain de l'ancienne Place Tevere.

10) Suivi de la demande d'installation de dos-d'âne et prolongation du trottoir sur la rue Cherrier :

Monsieur Lévesque-René est allé visiter la résidente du 3208 Cherrier et lui a expliqué qu'il est impossible d'installer un dos-d'âne sur cette artère et la procédure d'effectuer une étude de la vitesse (ce qui a été fait, voir #6). Il lui a mentionné l'installation d'une affiche radar et que la situation sera surveillée de près, surtout suite au nouveau petit sentier piétonnier et à la venue éventuelle d'une traverse piétonnière. Possibilité de faire un marquage au sol pour sécuriser l'intersection.

11) Suivi de la demande d'installation d'un panneau de stationnement interdit dans une ruelle :

Monsieur Lévesque-René a tenté de contacter la citoyenne, sans succès. Il a étudié le secteur (derrière petit centre commercial) et il est difficile d'y intervenir, car les marchands doivent avoir accès à cette ruelle. Il va tenter de contacter la citoyenne à nouveau.

12) Suivi de la plainte de vitesse rue Paiement à Sainte-Geneviève :

La citoyenne avait demandé des dos-d'âne et Monsieur Lévesque-René l'a contactée, sans succès. Il veut lui expliquer qu'il est impossible d'installer des dos-d'âne sur cette artère. Dans ce cas-ci, la sensibilisation est préconisée.

13) Suivi de la plainte du dos-d'âne trop élevé rue Bellevue :

Monsieur Lévesque-René a laissé un message au citoyen pour lui expliquer que les dos-d'âne ne sont pas trop élevés et qu'ils remplissent leur fonction.

14) Suivi de la plainte du propriétaire du restaurant La Roulotte au niveau de ses cases de stationnement :

La problématique est que de nombreux étudiants utilisent le stationnement et ne respectent pas le règlement de 90 minutes. Il est suggéré par Jean-Pierre Tanguay que l'arrondissement envoie une lettre officielle à la direction du Cégep pour aviser les étudiants de la réglementation de stationnement en vigueur. Dossier à suivre pour trouver une solution.

15) Début de l'étude du rapport de Vélo Québec :

Monsieur Lévesque-René a remis au comité le rapport final de Vélo Québec et demande aux

membres d'en prendre connaissance pour en discuter lors de la prochaine réunion du comité. Suite à ces discussions, il fera des recommandations au Conseil afin de prendre des actions au printemps prochain.

16) **Dos-d'âne en mauvais état sur la rue Bellevue :**

Monsieur Lévesque-René a parlé au citoyen mentionne que les dos-d'âne permanents sont vieux et usés et qu'ils devraient être refaits. M. Sarrazin les fera vérifier et fera un suivi.

17) **Varia :**

- **Vitesse sur Montée Wilson :** problématique connue, impossible d'y mettre des dos d'âne. Il avait été proposé d'installer des regroupements de bollards au centre de la rue, mais cette option n'a pas été retenue. Il serait par contre possible d'installer les nouvelles affiches radar avec stroboscope. Mme Louise Ikin propose de mettre un arrêt à l'intersection du Carré Grilli et du Chemin Monk. Monsieur Lévesque-René mentionne avoir essayé d'en installer un au Chemin Monk, sans succès. Monsieur Vincent Harvey mentionne avoir discuté avec M. Marinacci la possibilité de permettre à la sécurité publique d'intercepter les conducteurs dans les cas d'omission d'arrêt obligatoire. Dossier à suivre pour trouver des solutions.
- **Affiche isolée d'interdiction de stationnement sur J.O. Nantel :** Zone d'interdiction non identifiée, car il y a une seule pancarte. Les responsables de la signalisation iront voir sur place. Si la pancarte est vraiment inutile, elle sera enlevée.
- **Zone parc sur la rue Aumet :** Demande pour instaurer une zone parc pour ralentir la circulation. Monsieur Lévesque-René souligne que le parc Saint-Pierre a été restauré cette année, et la zone parc pourra être mise en place au printemps.

18) **Prochaine réunion du comité :**

La prochaine réunion du comité aura lieu le mardi 17 janvier 2017, à 17 h 30, à la salle Wilson du Centre socioculturel du 490, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Il est proposé par Emilie Pilikian et appuyé par Jean-Pierre Tanguay de lever l'assemblée à 19 h 19.



Jean-Dominic Lévesque-René
Président du comité